

Revue critique de droit international privé



|||
Paul Lagarde

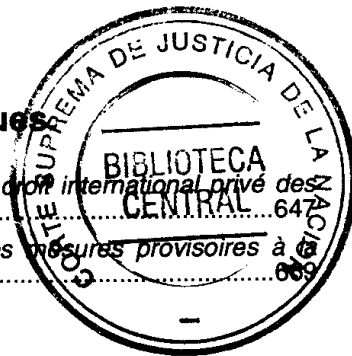
REDACTEUR EN CHEF
Bertrand Ancel

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Horatia Muir Watt

DALLOZ

Première Partie. — Doctrine et Chroniques

- Hans Jürgen SONNENBERGER. — *La loi allemande du 21 mai 1999 sur le droit international privé des obligations non contractuelles et des biens*.....
- Anne MARMISSE et Michaël WILDERSPIN. — *Le régime jurisprudentiel des mesures provisoires à la lumière des arrêts Van Uden et Mietz*.....



Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Trust. — Trust de droit américain. — Loi successorale française. — Réserve héréditaire. — Réduction. — Imputation sur la quotité disponible. — Jour du décès. — Imputation avant les donations et après les legs. — Cour d'appel de Paris (1^{re} Ch. G), 7 avril 1999, note Marie Goré, p. 685.

Loi étrangère. — Règle de conflit conventionnelle. — Office du juge. — Convention de La Haye du 4 mai 1971. — Loi belge et loi française équivalentes. — Non-choix de la loi applicable. — Grief inopérant. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 13 avril 1999, note Bertrand Ancel et Horatia Muir Watt, p. 698.

Loi étrangère. — Office du juge. — Vente. — Convention de La Haye du 15 juin 1955. — Recours en garantie. — Droits litigieux disponibles. — Applicabilité d'office (non) (1^{re} espèce). — Filiation. — Article 311-14 du code civil. — Recherche de paternité naturelle. — Droits indisponibles. — Applicabilité d'office (oui) (2^e espèce). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 26 mai 1999 (2 arrêts), note Horatia Muir Watt, p. 707.

Loi étrangère. — Application. — Contrôle de la Cour de cassation (non). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 26 mai 1999, note Horatia Muir Watt, p. 713.

Contrat. — Contrat international. — Loi applicable. — Détermination. — Localisation. — Examen d'ensemble des indices. — Prestation caractéristique. — Lieu d'établissement du débiteur. — Lieu d'exécution. — Cour de cassation (Ch. com.), 12 octobre 1999, rapport de M. le Conseiller référendaire J.-P. Rémy, p. 720.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Ordre public. — Condamnation civile. — Réparation du dommage. — Décision pénale française. — Méconnaissance de la spécialité de l'extradition. — Octroi de l'exequatur. — Cour de révision de Monaco, 6 octobre 1997 et 24 mars 1998, note Marie-Noëlle Jobard-Bachelier et Jacques Le Calvez, p. 726.

Convention franco-américaine du 28 juillet 1967. — Impôts. — Assistance administrative réciproque. — Renseignement échangé. — Transmission à l'autorité judiciaire. — Obligation de secret. — Communication au justiciable (oui). — Cour de cassation (Ch. com.), 20 octobre 1998, note Cyrille David, p. 739.

Clause compromissoire. — Contrat international. — Contrat de travail. — Saisine du conseil des prud'hommes. — Jurisdiction française compétente. — Salarié demandeur. — Inopposabilité de la clause. — Cour de cassation (Ch. soc.), 16 février et 4 mai 1999, note Fabienne Jault-Seseke, p. 745.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Domaine d'application. — Compétence. — Juridictions des États contractants. — Principauté de Monaco (non). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 16 mars 1999, note Bertrand Ancel, p. 759.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 13, alinéa 1^{er}, point 1 et point 3. — Contrat conclu par le consommateur. — Notion. — 2) *Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.* — Article 24. — Mesures provisoires. — Notion. — Kort Geding. — Cour de justice des Communautés européennes, 16 mars 1999, p. 761.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 21. — Litispendance. — Conditions. — Identité de parties. — Notion. — Cour de cassation (Ch. com.), 22 juin 1999, rapport de M. le Conseiller référendaire J.-P. Rémy, p.774.

Table des sommaires 1998, par Petra Hammje, p. 781.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Entraide judiciaire. — *Matière civile et commerciale.* — Décret du 28 juillet 1999, p. 843.

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Entraide judiciaire. — *Matière pénale.* — Loi du 23 juin 1999, p. 851. — *Etranger.* — *Entrée et séjour.* — *Regroupement familial.* — Décret du 6 juillet 1999, p. 852.

III. — Communautés européennes.

Textes reproduits :

Vente. — *Biens de consommation.* — *Garanties.* — Directive du 25 mai 1999, p. 858.

IV. — Informations diverses.

Carte nationale d'identité. — *Français nés à l'étranger ou de parents étrangers.* — *Preuve de la nationalité française,* Réponse du ministre, p. 868. — *Organisations non gouvernementales.* — *Personnalité juridique.* — *Reconnaissance.* — Réponse du ministre, p. 869. — *Allemagne.* — *Obligations extracontractuelles.* — *Biens.* — Loi du 21 mai 1999, p. 870. — *Conférence de La Haye de droit international privé.* — Table ronde de Genève sur le commerce électronique et le droit international privé, p. 873. — *Conférence de La Haye de droit international privé.* — Acte final de la Commission spéciale à caractère diplomatique sur la protection des adultes, p. 877. — *Groupe européen de droit international privé,* p. 891.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — **Livres.** Kropholler (Jan), Krüger (Hilmar), Riering (Wolfgang), Samtleben (Jürgen) et Siehr (Kurt), *Außereuropäische IPR-Gesetze*, p. 893. — Boucobza (Xavier), *L'acquisition internationale de société* (Horatia Muir Watt), p. 893. — Dumitrache (Simona), *Persoana juridica in dreptul international privat* (Betinio Diamant), p. 898. — Schamps (Geneviève), *La mise en danger : un concept fondateur d'un principe général de responsabilité. Analyse de droit comparé* (Geneviève Viney), p. 900. — *L'avenir du droit.* — *Mélanges en hommage à François Terré* (Florence Bellivier et Etienne Pataut), p. 903. — *Compte rendu du compte rendu de L'avenir du droit* (Yves Lequette), p. 911.

II. — Revues.

.....
Index bibliographique 1998..... 921

Tables annuelles 1999..... 957

400282



61060